

Direction générale

Dossier suivi par :

Réf. PP/SC/DIR04

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
ET DU PAYS DU VIGNOBLE NANTAIS**
Monsieur Aymar RIVALLIN
Président
5, allée du Chantre
44190 CLISSON

Objet : enquête publique en cours /révision du SCOT du Vignoble nantais

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours pour la révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Vignoble nantais, le commissaire enquêteur a formulé une question relative à la structure qui en assurera l'administration à compter du 1er janvier 2026.

Je vous informe, à cet égard, que les élus des deux Bureaux et les Maires de la Communauté de communes Sèvre et Loire et de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo ont approuvé, le 17 juin dernier, une orientation politique pour que le Syndicat mixte existant conserve l'exercice de la compétence « SCOT », conformément à l'article L143-16 du code de l'urbanisme. Les restitutions aux EPCI devant intervenir par ailleurs n'auraient donc pas de conséquences de ce point de vue.

En tout état de cause, et pour être complet, je tiens à vous préciser que cette orientation devra être soumise au vote du Comité syndical et des conseils communautaires des deux EPCI au second semestre de cette année.

A la suite, afin que la modification statutaire correspondante soit effective au 1^{er} janvier 2026, il est nécessaire qu'un arrêté préfectoral soit pris avant le 31 décembre 2025.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes salutations distinguées.

À Clisson
Le 24/08/2025
Jean-Guy CORNU
Président

